

# cerises

ROUGE, AIGRE-DOUX - N° 108 - VENDREDI 10 JUIN 2011

## Dérailage en pleine « Ascension »

Passé avec mandats et bagages du PCF à EE-LV, le maire de Sevrans, Stéphane Gagnon, a multiplié les bons coups médiatiques. Au point d'espérer conquérir le siège de François Asensi à l'élection législative de 2012. Certes, le Parti socialiste s'y est cassé les dents à de multiples reprises. Mais la rigidité d'une certaine tradition communiste sur la dépénalisation du cannabis donnait une image moderne et libertaire au maire de la principale commune de la circonscription. Jusqu'à cet « appel à l'armée » pour s'interposer entre... les bandes mafieuses qui se disputent le marché de la drogue du grand nord-ouest de l'Île-de-France.

Un retour à la réalité s'impose : dans les années 70, l'implantation massive de logements sur les anciens territoires agricoles des Beaudottes a conduit à une concentration de familles populaires plongées par la suite dans la précarité et la pauvreté. La succession des politiques libérales a transformé ce quartier de grands ensembles en une zone de relégation, « investie » par le grand banditisme.

Il faut le cynisme d'un Guéant pour rappeler que « c'est à la police républicaine, sous le contrôle de la justice, de rétablir la sécurité » : comparés aux 55 000 journées de travail policier dépensées pour le G8 de Deauville, les moyens de la Police sur Sevrans sont pitoyables ; cette commune, connue de la France entière, n'est même pas pourvue d'un commissariat de plein exercice !

**La question posée dans toute sa complexité est celle de la reconquête par ses habitants d'un quartier qui a été abandonné par la puissance publique.**

Dans ce quartier, les familles se débattent pour assurer un avenir aux enfants, prendre soin des plus âgés, et vivre tout simplement bien que « le taux de chômage dépasse 45% chez les jeunes, que la misère prospère, que l'école fonctionne avec des bouts de ficelle » et alors « que les budgets des collectivités fondent comme neige au soleil » comme l'a écrit Clémentine Autain.

Notre fil rouge reste les besoins de la population. Il est urgent, aux Beaudottes et ailleurs, de rétablir les libertés publiques et individuelles mises à mal par le grand banditisme. Cela passe par le rassemblement des forces vives de la commune : personnels des services municipaux, associations, citoyens, forces politiques résolument de gauche. En exigeant l'appui de l'ensemble des services publics départementaux, régionaux et nationaux.

Une telle intervention mixte (puissance publique, collectivités locales, associations, citoyens) pourrait se fixer pour but d'expulser les mafieux de ce quartier, de décider démocratiquement d'activités en direction des jeunes, des femmes, des chômeurs, pour réinventer le vivre ensemble. Elle devrait être accompagnée d'une aide massive aux écoles publiques, aux collèges, au lycée, ainsi que d'une grande initiative du type « école de la deuxième chance ». Mais il faut aussi sortir les sans-papiers du quartier de la clandestinité en régularisant leur situation, assurer la réinsertion des jeunes qui s'engagent à abandonner le « deal ». Et surtout, poser la question de l'emploi et du travail de tous les jeunes et moins jeunes qui veulent vivre dignement.

● GILLES BOITTE

### AGENDA MILITANT

→ 14 Juin

Assemblée Nationale [«Equilibre» des finances publiques](#)

→ 15 Juin

International [Mobilisations démocratie réelle, maintenant](#)

→ 16 Juin

Paris [regards sur l'histoire du communisme](#)

### À LIRE SUR communistesunitaires.net

→ Culture

José Tovar [Vous avez dit «ruptures» ?](#)

→ Convergences et alternatives

A. Montauffray [Pour un Front de la gauche de transformation sociale](#)

→ Rencontres

IPAM [Agenda des initiatives pour un autre monde](#)

→ Débats

Ph. Stierlin [Ruptures](#)

→ Ecologie

[Ensemble en car de Paris à Notre-Dame des Landes](#)

# Loi sur les finances publiques : le libéralisme économique contre la démocratie

**Le Sénat doit examiner le 14 juin prochain le projet de loi relatif à l'équilibre des finances publiques. Si ce projet de constitutionnalisation de l'austérité a, semble-t-il, peu de chances d'aboutir, il témoigne de la rupture de plus en plus assumée par la droite entre libéralisme économique et démocratie.**

**Q**ue dit le texte de ce projet de loi, passé inaperçu aux yeux du plus grand nombre de citoyens ? En application des orientations de la Commission européenne, il comprend trois séries de dispositions qui modifient la gouvernance - comme on dit dans les salons - des finances publiques. D'abord, il crée les « *lois-cadres d'équilibre des finances publiques* », dont l'objectif est « *d'assurer l'équilibre des comptes des administrations publiques* ». Sous couvert de programmation pluri-annuelles (car l'action publique est durable !), ces lois constitueront un carcan destiné à mettre sous pression la dépense publique. Certaines dispositions de ces lois s'imposeraient aux textes financiers ordinaires annuels (loi de finances et loi de financement de la Sécurité sociale).

Ensuite, le projet inscrit dans le droit positif le monopole des lois de finances et des lois de financement de la sécurité sociale pour régir le domaine de la fiscalité et celui des recettes de la Sécurité sociale. Il s'agit concrètement de supprimer la possibilité pour le Parlement de décider de mesures fiscales ou de recettes supplémentaires pour la Sécu en

dehors des lois annuels de financement. Il s'agit là aussi de cadenasser les dépenses.

Enfin, le projet de loi inscrit dans la Constitution le « *principe d'une transmission systématique à l'Assemblée nationale et au Sénat des programmes de*

**Jean-Claude Sandrier :  
« Ce projet de loi constitutionnel ne permettra évidemment pas de lutter contre notre déficit budgétaire ; en revanche, il permettra de s'attaquer aux crédits publics destinés à l'école, à la santé, à la sécurité, aux transports »**

*stabilité* », avant qu'ils ne soient adressés à la Commission européenne dans le cadre du « *volet préventif du Pacte de stabilité et de croissance* ». En fait, la transmission en question consiste à « consulter » les Parlements, tandis que la Commission et le Conseil sont désor-

mais appelés à contrôler les budgets nationaux avant même qu'ils soient soumis aux Parlements nationaux.

Pour mémoire, le pacte de stabilité européen prescrit aux Etats de ne pas dépasser un seuil de déficit de 3 % du PIB et un niveau d'endettement à 60 % du PIB. En fait, l'arsenal proposé vise à empêcher le législateur, quel que soit le contexte et quel que soit le projet politique pour lequel une majorité aurait été élue, de décider de recourir à l'emprunt ou d'augmenter la dépense publique.

Comment se peut-il qu'un texte aussi grave n'ait pas provoqué une large mobilisation ? Est-ce simplement le fait que le président directeur général de la France ne devrait pas être en mesure de le faire aboutir, car modifier la Constitution supposerait d'obtenir les suffrages de trois cinquièmes des parlementaires réunis en congrès ?

Certains ont voulu relativiser la portée du texte. La fondation Res Publica, par exemple, à travers une contribution de Anne-Marie Le Pourrhiet : « *Le projet de révision constitutionnelle relatif à l'équilibre des finances publiques a fait l'objet de commentaires dénonçant le caractère "surréaliste" d'une démarche prétendant inscrire l'interdiction des déficits* » ●●●

●●● dans le "marbre constitutionnel". Ces appréciations sont sans doute un peu rapides et excessives. En réalité, la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a déjà inscrit dans l'article 34 de la Constitution "l'objectif d'équilibre des comptes des administrations publiques" et prévu que "les orientations pluriannuelles des finances publiques sont définies par des lois de programmation". Théoriquement donc, le Conseil constitutionnel est déjà à même de censurer des dispositions législatives qui contrarieraient cet objectif. Mais cette inscription constitutionnelle a cependant été jugée insuffisante par le rapport Camdessus, remis le 21 juin 2010, qui a préconisé de renforcer l'arsenal normatif pour le rendre plus contraignant ». On voudrait désamorcer la critique et une éventuelle mobilisation sur le sujet qu'on ne s'y prendrait pas autrement. L'auteur, professeur de droit public, préfère d'ailleurs mettre l'accent sur le côté « usine à gaz du projet » et souligner que les « gouvernements successifs et leurs majorités, dans un mouvement quelque peu masochiste de doute à l'égard d'eux-mêmes, tendent toujours plus de verges aux juges pour se faire battre ». Sans doute faut-il comprendre qu'il s'agit de ne pas remettre en cause la logique fondamentale du projet mais de réduire la discussion à un contentieux entre les juristes et les politiques.

Heureusement, d'autres spécialistes, et des médias, *L'Humanité* en tête, ont fourni de nombreux articles et arguments, décryptant un projet de « constitutionnalisation de l'euroaustérité ». Ainsi a notamment été soulignée la volonté d'escamoter les raisons de l'endettement important du pays : la Cour des comptes elle-même estime que deux tiers du déficit public sont liés aux politiques d'exonération fiscale de Sarkozy.

#### **La nouvelle religion d'Etat : l'exclusion du déficit**

En première lecture à l'Assemblée nationale, l'opposition a combattu le projet gouvernemental, mais avec des arguments très différents. Jean-Claude Sandrier, député PCF et président du groupe Gauche démocrate et républicaine,

a souligné : « Ce projet de loi constitutionnel ne permettra évidemment pas de lutter contre notre déficit budgétaire ; en revanche, il permettra de s'attaquer aux crédits publics destinés à l'école, à la santé, à la sécurité, aux transports etc. (...) depuis quand les marchés financiers décident-ils des politiques qu'il appartient normalement à chaque peuple de définir, de manière démocratique ? Par qui les marchés sont-ils démocratiquement mandatés ? Qui décide ? Il est urgent de s'en prendre à cette dictature des marchés financiers, que l'on croit sans doute inévitable et éternelle, mais qui ne l'est pas plus qu'aucune dictature ». Et sur le fond économique du projet : « pour vous, les déficits, c'est la dépense publique, la dépense sociale, ce sont les collectivités locales. Or, nous l'avons démontré, ce n'est pas de là que viennent les déficits, mais du manque de recettes fiscales - 100 milliards d'euros - et des niches sociales, lesquelles représentent au total, avec les cadeaux fiscaux, 173 milliards d'euros ». La députée du

**Le pouvoir entend donner un signe fort d'alléance aux marchés financiers. Il s'agit de surenchérir sans cesse sur un crédo qui affaiblit considérablement la parole et le pouvoir politiques.**

PG Martine Billard soulignait, elle, qu'une telle loi conduit à empêcher l'opposition de présenter des alternatives : « le débat budgétaire se déroule déjà « de moins en moins dans l'hémicycle » et il est « de moins en moins public ».

De son côté, pour le PS, Pierre-Alain Muet a souligné : « Des discours sur la réduction des déficits, la majorité sait en faire, mais c'est à l'aune des actions menées par le pouvoir que l'on mesure la réussite d'une telle politique (...). Voilà un gouvernement qui n'aura respecté aucune des règles de bonne gestion de la politique économique: ni la limite des

3 % de déficit ni le maximum de 60 % de dette (...). Comment, dès lors, peut-il prétendre inscrire dans la Constitution, pour ses successeurs, des règles qu'il a violées tous les jours ? (...) Certes, nous sommes d'accord pour réduire les déficits, d'autant que, pour nous, il ne s'agit pas d'une abstraction : nous l'avons fait ! (...) Pour réduire la dette et les déficits, il n'est pas nécessaire de changer la Constitution, il faut en effet changer de majorité ! ». Voici validés les objectifs de « bonne gestion » libérale de l'action publique !

Les députés de l'opposition ont enfin critiqué la contradiction entre l'adoption d'une telle loi et la volonté affichée par le gouvernement de revaloriser le rôle du Parlement, tandis que la droite expliquait, elle, que la loi renforcerait le rôle de la France dans l'Union européenne, qu'elle permettrait « de conforter la démarche ambitieuse de réduction des déficits engagée par le gouvernement ». Le texte a finalement été adopté le 10 mai dernier par 321 voix contre 229.

Reste qu'une dimension n'a sans doute pas été assez soulignée : l'existence de ce texte, indépendamment de la possibilité qu'il aboutisse ou pas, montre la déliaison globale de plus en plus nette, assumée, entre les exigences économiques libérales et la démocratie. Ce n'est pas seulement qu'une telle loi empêcherait le travail parlementaire ou serait une usine à gaz, ou irait à l'encontre des objectifs sociaux de l'action publique. Pour le pouvoir, il faut donner un signe fort d'alléance aux marchés financiers et il faut désormais que la domination du capital soit portée et revendiquée. Il s'agit donc de surenchérir sans cesse sur un crédo qui affaiblit considérablement la parole et le pouvoir politiques. Ainsi, les politiques de droite sont désormais les fossoyeurs de leur propre existence en tant que tels ; plus que jamais fondés de pouvoir des actionnaires, ils perdent le peu d'autonomie qui leur restait après des décennies de politiques libérales. Au-delà de l'avenir concret du texte de loi, seul le peuple pourrait contrecarrer globalement cette négation du politique.

● GILLES ALFONSI

# La constitutionnalisation de l'austérité : une dérive antidémocratique

**Dans une lettre aux forces du « Non de gauche » de 2005, François Asensi, Patrick Braouezec et Jacqueline Fraysse, députés, se sont adressés le 1<sup>er</sup> juin aux forces du Non de gauche au Traité constitutionnel de 2005. En voici le texte**

Chers ami-e-s,

Le Président de la République, à un an du terme de son mandat, a affirmé sa volonté de réaliser une nouvelle modification de la Constitution par le Parlement. Celui-ci pourrait être réuni en Congrès au mois de juillet afin d'entériner le projet de loi constitutionnelle sur l'équilibre des finances publiques adopté à l'Assemblée Nationale le 10 mai et examiné le 14 juin au Sénat.

Face à cette menace, nous tenons à alerter tous nos collègues parlementaires, toutes les organisations politiques, syndicales et associatives, toutes les personnalités, hommes et femmes, qui s'étaient mobilisées pour le succès du « Non de gauche » au référendum sur le Traité Constitutionnel Européen en 2005. Et toutes celles et tous ceux qui, devant les politiques réellement suivies peuvent mesurer les dérives anti-démocratiques de la « gouvernance » européenne ainsi que les reculs sociaux.

Il faut en effet voir dans ce projet la volonté de « constitutionnaliser » la rigueur budgétaire et de soumettre toute politique aux critères de gestion dictés par l'Union Européenne. Concrètement il s'agit d'interdire par la loi toute alternative aux politiques libérales.

Nous devons garder en mémoire l'adoption du Traité de Lisbonne par voie parlementaire en février 2008. Ce texte de loi reprenait les termes du Traité Consti-

tutionnel Européen pourtant rejeté par référendum trois ans plus tôt.

Aujourd'hui, le Président de la République pourrait agir de même et tenter de faire adopter cette nouvelle loi constitutionnelle en convoquant le Congrès. Au-delà du désaccord de fond que nous avons exprimé avec le contenu de cette loi, c'est aussi et surtout un grave problème de démocratie qui est posé.

**Nous avons la responsabilité de répondre à une véritable exaspération face à ce qui est considéré, à juste titre, comme un déni de justice sociale et de démocratie.**

Nous voulons faire en sorte que toutes les forces de gauche s'opposent à ce projet. Nous avons la responsabilité de répondre à une véritable exaspération face à ce qui est considéré, à juste titre, comme un déni de justice sociale et de démocratie.

Les institutions de la V<sup>ème</sup> République traversent une grave crise de légitimité. Des millions de personnes sont à la recherche d'une expression politique qui marque un coup d'arrêt à la déferlante ultralibérale. Ainsi, que ce soit du point

de vue des collectivités territoriales où il est de plus en plus difficile de mener des politiques alternatives, du point de vue des rapports de soumission vis-à-vis de l'Europe et des organisations financières, commerciales et militaires internationales, du point de vue de la démocratie et des droits fondamentaux qui sont sans arrêts bafoués, la question d'une nouvelle Assemblée Constituante se pose aujourd'hui avec force et toute modification ne pourrait être que le fait d'un référendum.

Nous souhaitons débattre de ces enjeux avec vous. Nous vous proposons un premier rendez-vous le mardi 14 juin à 14 h à l'Assemblée Nationale afin que nous puissions prendre l'initiative d'une grande campagne publique de toutes les forces qui doivent agir ensemble et mettre ainsi en échec ce projet présidentiel.

Cordialement,

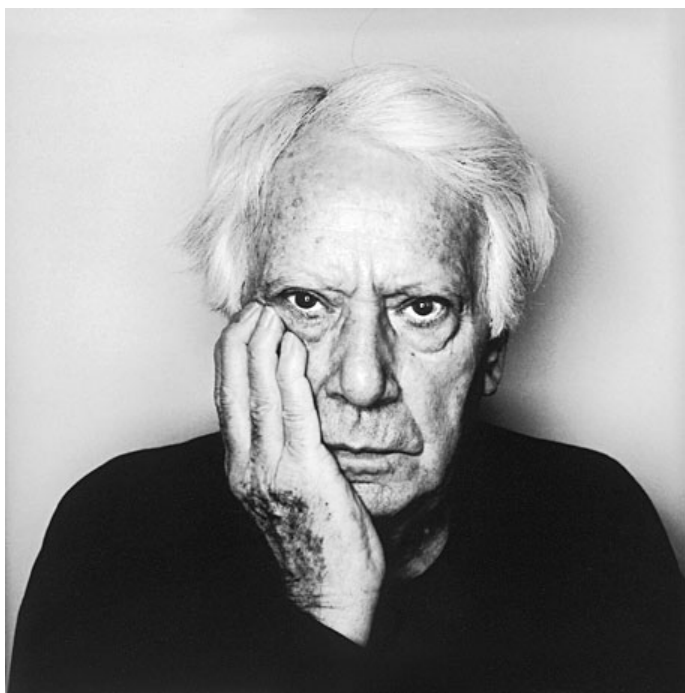
**François ASENSI,**  
**Patrick BRAOUEZEC,**

députés de Seine-Saint-Denis  
et Jacqueline FRAYSSE,  
députée des Hauts-de-Seine

Cerises est édité  
par les CommunistesUnitaires  
**contact.cerises@gmail.fr**  
Noyau de cerises : Gilles Alfonsi ,  
Michèle Kiintz, Roger Martelli,  
Philippe Stierlin, Catherine Tricot,  
Arnaud Viviant



# Jorge Semprun est décédé.



**N**é en 1923 à Madrid, il aura vécu l'exil en France en 1937, la Résistance avec les FTP-MOI, la déportation à Buchenwald où il participe au soulèvement des déportés pour la libération du camp en 1945 ; membre du Parti communiste espagnol, puis exclu après avoir assuré la responsabilité de la liaison avec les réseaux clandestins dans l'Espagne franquiste, ministre de la Culture, sous le premier gouvernement social-démocrate, puis démissionnaire. L'Histoire fait corps avec la vie de cet homme et traverse son œuvre d'écrivain, de scénariste, sa réflexion de traducteur. Ainsi, après seize années «d'amnésie volontaire» il écrit l'un des textes les plus forts sur la vie et survie de militants et déportés *Le grand voyage*. Il écrit le scénario de «La guerre est finie» d'Alain Resnais, et prend part à de nombreux entretiens et émissions. De cet œuvre, nous retenons deux extraits, contre l'oubli, pour le débat.

● MICHÈLE KIINTZ

## Extrait de *L'écriture et la vie* (1994)

*On peut toujours tout dire, en somme. L'ineffable dont on nous rebattra les oreilles n'est qu'alibi. Ou signe de paresse. On peut toujours tout dire, le langage contient tout. On peut dire l'amour le plus fou, la plus terrible cruauté. On peut nommer le mal, son goût de pavot, ses bonheurs délétères. On peut dire Dieu et ce n'est pas peu dire. On peut dire la rose et la rosée, l'espace d'un matin. On peut dire la tendresse, l'océan tutélaire de la bonté. On peut dire l'avenir, les poètes s'y aventurent les yeux fermés, la bouche fertile.*

*On peut tout dire de cette expérience. Il suffit d'y penser. Et de s'y mettre. D'avoir le temps, sans doute, et le courage, d'un récit illimité, probablement interminable, illuminé – clôturé aussi, bien entendu – par cette possibilité de se poursuivre à l'infini. Quitte à tomber dans la répétition et le ressassement. Quitte à ne pas s'en sortir, à prolonger la mort, le cas échéant, à la faire revivre sans cesse dans les plis et les replis du récit, à n'être plus que le langage de cette mort, à vivre à ses dépens, mortellement.*

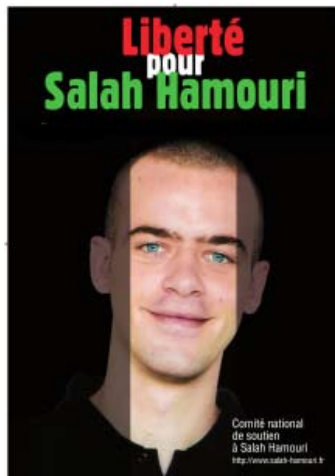
*Mais peut-on tout entendre, tout imaginer ? Le pourra-t-on ? Et auront-ils la patience, la passion, la compassion, la rigueur nécessaire ? Le doute me vient, dès ce premier instant, cette première rencontre avec des hommes d'avant, du dehors – venus de la vie, à voir le regard épouvanté, presque hostile, méfiant du moins, des trois officiers. (1)*

*Ils sont silencieux, ils évitent de me regarder.*

## Entretien sur *Médiapart* - avril 2010

*«Élections libres et pluralisme, sans doute, mais également séparation des pouvoirs, laïcité de l'État (par rapport aux religions de toutes sortes et aux idéologies de salut public), système parlementaire, délégation des pouvoirs... En un mot : toutes les règles et normes qui assurent la libre expression des conflits de la société civile et qui fassent de la gestion démocratique des conflits le moteur d'une démocratisation permanente, la base d'un consensus qui ne peut être que dynamique, qui ne doit jamais se figer dans des formules autoritaires, même lorsque l'autorité compte sur un appui majoritaire.»*

(1) Il s'agit de trois officiers britanniques confrontés à la vue des déportés.



En prison, en Israël, depuis  
**2 281 jours**  
Agir avec [le comité de soutien à Salah Hamouri](http://www.salah-hamouri.fr)

**Candidature.** La conférence nationale du PCF a voté à 63,6 % en faveur de la candidature de Jean-Luc Mélenchon pour l'élection présidentielle de 2012. Cependant, le vote des militants, prévu du 16 au 18 juin prochain, devra départager le président du PG, André Chassaigne et Emmanuel Dang Tran. André Gérin s'est désisté afin que les partisans d'une candidature issue du PCF se retrouvent sur le nom d'André Chassaigne, même si les uns sont favorables au Front de gauche (André Chassaigne lui-même) tandis que les autres y sont hostiles (André Gérin).

**FASE - Front de gauche.** Un collectif d'animation national de la Fédération pour une alternative sociale et écologique (FASE) se tient le 11 juin, après une consultation de ses collectifs et de ses composantes concernant ses rapports avec le Front de gauche et le NPA. Les procès-verbaux et résultats de cette consultation sont ici : [http://lafederation.org/index.php?option=com\\_content&view=category&layout=blog&id=257&Itemid=204](http://lafederation.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=257&Itemid=204). En ce qui concerne les composantes de la FASE, Alternative citoyenne Ile-de-France a pris position en faveur de la participation au Front de gauche transformé, de même que l'Association des communistes unitaires (voir ci-dessous). Convergences et Alternative, courant des unitaires du NPA, s'est exprimé dans le même sens dans une contribution adressée à la FASE. Par ailleurs, les Alternatifs décideront de leur position concernant les échéances de 2012 à la rentrée.

**Résultats de la consultation de l'ACU.** La consultation de l'ACU concernant les rapports entre la Fédération pour une alternative sociale et écologique (FASE) et le Front de gauche et le NPA, a donné les résultats suivants. 77 % des participants ont opté pour l'option selon laquelle « le texte d'orientation stratégique adopté par le Front de gauche le 31 mars 2011 est une base d'accord possible pour la séquence électorale de 2012 ; la FASE souhaite donc développer un processus de discussion avec le Front de gauche dans la perspective de participer à un Front de gauche transformé » ; 23 % se sont prononcés pour l'option selon laquelle « les cadres proposés par la motion adoptée par le CPN du NPA les 26 et 27 mars et par le texte stratégique adopté par le Front de gauche le 31 mars 2011 témoignent chacun, à des niveaux différents, d'ouvertures partielles qui justifient que les discussions se poursuivent, mais ne permettent pas à ce jour l'inscription de la FASE dans ces cadres ». En ce qui concerne le délai dans lequel cette option doit être mise en œuvre - question qui ne dépend évidemment pas seulement de la FASE - 66,4 % sont favorables à juin 2011, 33,6 % à septembre.

**Bricolage.** Du rouge délavé recouvert d'une teinture verte donne une couleur kaki.

**Nicolas Demorand (éditorialiste de Libération) bientôt à la FASE ?** « Vivre avec 411 euros par mois. Manger, s'habiller, se laver, se chauffer, parfois se déplacer. 411 euros, c'est ce que touche une personne seule, allocataire du RSA-socle : moitié moins que le seuil de pauvreté. Le filet ultime qu'une société civilisée accorde à ses citoyens les plus fragiles car elle estime indigne de les abandonner. Qui peut, en toute rigueur, pour ne pas parler d'humanité élémentaire, prétendre que ces gens sont des privilégiés ? L'offensive de la droite politique et

médiatique contre le "cancer" de l'assistanat fleurit comme un marronnier quand, pour serrer les rangs, il faut s'inventer des boucs émissaires. Et aviver le possible ressentiment de ceux qui travaillent beaucoup pour pas grand-chose contre ceux qui n'ont rien. Electoralement, ça peut payer, c'est même l'objet de la manœuvre. Philosophiquement, se dévoile aussi à travers ces débats "sans tabous" l'image de la société idéale pour la droite : douce, infiniment douce avec les plus riches, qu'un ISF simplement raisonnable pourrait heurter ; compréhensive, tellement compréhensive avec les exilés fiscaux qui ont bien le droit d'échapper à leurs devoirs ; mais impitoyable, résolument impitoyable, avec les bénéficiaires des minima sociaux, suspects d'être roublards et fainéants. La présence de Martin Hirsch dans l'équipe Sarkozy-Fillon et l'adoption du RSA laissaient imaginer que la droite pouvait penser contre elle-même. A un an de la présidentielle : retour du refoulé. »

**Détente.** Pour les lecteurs de *Cerises* qui souhaitent se détendre, rendez-vous sur le site <http://dgdd.fr/>.

**Candidature à la direction du FMI.** Attac-France vient d'annoncer la candidature de sa présidente, Aurélie Trouvé, à la direction générale du Fonds monétaire international, pour succéder à Dominique Strauss-Kahn. « Aurélie Trouvé, 31 ans, est maître de conférences en sciences économiques et coprésidente d'Attac depuis quatre ans. Elle est spécialiste des marchés agricoles, actuellement l'un des domaines de prédilection de la spéculation financière internationale. (...) Si elle ne bénéficie pas encore du soutien officiel d'États, sa candidature suscitera l'intérêt de tous ceux, gouvernants ou citoyens, qui désirent remettre l'industrie financière à sa place, celle de soutien aux initiatives de l'économie réelle ». Pour connaître les fondements de cette candidature : <http://www.france.attac.org>. *Cerises* apporte son soutien à la candidature d'Aurélie Trouvé.

En kiosque le numéro de juin,



sommaire sur [regards.fr](http://regards.fr)